

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Location entretien d'un système numérique de soumission
de fichiers et de reproduction de documents couleur -
☐ Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Atelier d'impression de la Communauté urbaine réalise pour l'ensemble des services les travaux de reproduction de documents destinés à être diffusés. En 2010, ce sont plus de 2,3 millions de photocopies couleur qui ont été imprimées par l'Atelier.

Le marché n°07213 R de location maintenance du système de production couleur, souscrit avec la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS en 2007, pour une période de 3 ans renouvelable une fois 12 mois, arrive à échéance en octobre 2011. Il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour renouveler le matériel et permettre la continuité du service.

Le matériel actuel est composé de deux moteurs d'impression haut volume 65 pages minutes, qui permettent de répondre aux besoins du service et à la qualité d'impression liée à la communication communautaire. Les impressions réalisées se font actuellement en grande majorité (> 85 %) sur un format A3 recto verso, qui est ensuite recoupé afin d'optimiser les coûts copies et d'augmenter les cadences de production.

Les outils d'impression couleur seront reliés au logiciel de soumission de travaux à distance chargé de gérer l'interface entre les services communautaires et l'ensemble des photocopieurs et traceurs de l'Atelier. Ce logiciel pilote la numérisation des travaux soumis à l'Atelier tout en assurant l'information continue des services demandeurs sur le suivi de leurs tirages, pour une meilleure réactivité et une plus grande fiabilité.

Il est à noter que les volumes de reproductions constatés ces dernières années montrent une forte progression du nombre de pages imprimées en couleur. Après une année 2009 déjà en progression, l'année 2010 confirme cette accélération de l'usage des tirages couleurs au sein de la Communauté urbaine. Outre le fait que la tendance constatée au basculement vers la couleur est conforme à l'évolution nationale, elle résulte de la nature des documents produits, plus versés vers l'information du public et la communication des actions communautaires et des projets communautaires (Ponts, Habitat, Transports, Environnement..).

Pour maintenir le niveau de production haut volume répondant aux besoins communautaires tout en assurant les pointes d'activités (exemple sur le mois de septembre 2010, 535 000 copies couleur ont été réalisées avec une pointe de 70 000 copies/jour), le matériel sélectionné devra répondre aux exigences qualitatives et quantitatives liées à l'activité de notre établissement, faire face aux perspectives d'évolution des besoins, tout en confortant le travail de la centralisation des impressions dans un souci d'économie globale et de meilleure maîtrise des coûts d'impression et de mutualisation des moyens.

La gamme d'équipement recherchée se compose de matériels décrits dans le cahier des clauses techniques particulières du marché considéré. Ces matériels doivent permettre une amélioration de la productivité, une souplesse d'utilisation ainsi qu'une excellente qualité d'impression. Des pilotes d'impression permettront le contrôle des moteurs. Des modules optionnels de finition pourront compléter les lignes de production (pliages, perforation...).

Toutes les préconisations informatiques et leur compatibilité avec les outils de l'Atelier, sont établies en concertation avec la direction des systèmes d'informations.

Pour répondre aux besoins définis ci-dessus, un dossier de consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 a été préparé. Il est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la Direction de la Commande Publique (Tour Guyenne 6^{ème} étage) en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, vu le caractère aléatoire du nombre de copies qui seront réalisées, il convient de préciser que le marché sera un marché à bons de commandes conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Le Bordereau des Prix comportera 3 parties :

- une partie fixe qui correspond à la location et à l'entretien des moteurs de production et autres équipements nécessaires,
- un montant variable correspondant aux prix des copies comme précisé ci-dessus,
- un montant forfaitaire pour la partie formation.

Le marché aura une durée de 40 mois. L'échéance choisie a pour objet d'entrer en concordance avec le renouvellement du marché des équipements noir et blanc, en mars 2015.

Le marché comportera des prestations de location, d'entretien et de formation, avec un montant minimum de 300 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT. La dépense prévisionnelle du marché ayant son maximum à 800 000 euros hors taxe, l'appel d'offres donnera lieu à une publicité européenne.

Pour une moyenne de production de 200 000 copies/mois, le marché est estimé par le service à 562 151,60 € HT soit 672 333,30 € TTC, pour toute la durée du contrat.

La dépense correspondante, prévue au budget des exercices concernés, sera imputée comme indiquée ci-dessous :

Location : Budget principal – chapitre 011 - article 6135 - fonction 0202 - GH00

Entretien/Formation : Budget principal – chapitre 011- article 6156 - fonction 0202- GH00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le marché 07213 R notifié le 15 octobre 2007 à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France SAS arrivant à échéance le 14 octobre 2011,

Vu le projet de marché mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre la continuité de l'activité de reproduction de documents couleur de l'Atelier de la Communauté urbaine de Bordeaux, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence visant la conclusion d'un nouveau marché relatif à la location, l'entretien et la maintenance d'un système numérique de reproduction de documents couleur.

Que ce marché sera soumis à Appel d'Offres Ouvert à publicité européenne.

Décide

ARTICLE 1:

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 4:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices concernés, chapitre 011, comptes 6135 et 6156, Fonction O202, CRB GH00.

ARTICLE 5:

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 5 MAI 2011

M. MICHÈLE ISTE